

Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis

Compte rendu

Comité Syndical du 13 juillet 2021 à 15h00

Salle du Conseil de la CdA de La Rochelle

Bâtiment Vaucanson à Périgny

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize juillet à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Périgny, sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 21/32

M. Sylvain AUGERAUD - M. Jean-Marie BODIN - M. Christian BRUNIER - Mme Alisson CURTY – M. Raymond DESILLE - M. Alain DRAPEAU - M. Sylvain FAGOT - M. Jean-François FOUNTAINE - M. Walter GARCIA - M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – Mme Katia GROSDENIER - M. Emmanuel JOBIN - M. Guillaume KRABAL – M. Joël LALOYAUX - M. Didier LARELLE – M. Dominique LECORGNE – Mme Marie LIGONNIERE – Mme Mathilde ROUSSEL - M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1

M. Antoine GRAU a donné pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Raymond DESILLE

MEMBRES EXCUSES :

Mme Catherine DESPREZ - M. Antoine GRAU – M. Jean-Pierre NIVET - M. Didier TAUPIN – M. Stéphane VILLAIN

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Cabinet du Président : Mme Anne-Laure BERAUD

Services du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 19 mai 2021
- Projet de document d'orientation et d'objectifs (DOO) « martyr »
- Fiches de restitution étude centralités A'URBA
- Projet d'avenant n°1 au marché SCE lot 2 réalisation du SCoT
- Point d'information sur le projet d'avenant n°1 au marché A'URBA étude centralités
- Point d'information sur la CDAC du 2 juillet 2021 : Cuisinella à Angoulins
- Autres informations utiles

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2021 :

Le Comité syndical approuve le compte rendu de la séance du 19 mai qui lui a été transmis.

PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO) « MARTYR »

M. François Vendittozzi, Vice-Président, informe que le projet de document "martyr" a été déposé sur table et qu'un envoi par mail sera fait à l'issue du Comité syndical.

Il explique que ce document est une synthèse des échanges qui se sont tenus lors des 6 séminaires du début d'année, présentée sous forme d'une pré-rédaction des prescriptions qui pourraient être inscrite dans le futur document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT. Elle est donc de fait incomplète au regard des attendus règlementaires d'un DOO.

Il ajoute qu'on y retrouve également les éléments par quartier présentés lors du 6^{ème} séminaire. C'est à l'échelle de ces 13 quartiers, au regard de leur "rôle" effectif attendu dans le fonctionnement de la "ville-territoire", que sera proposée en séminaire des élus du Comité syndical le 28 octobre, une approche de territorialisation quantitative des prescriptions du futur SCoT. Les quartiers, au même titre que l'ensemble du document "martyr" sont soumis aux débats qui doivent se tenir au sein des instances de chacun des membres du Syndicat. Un retour des observations des instances est attendu d'ici fin septembre.

M. Jean-François Fontaine, Président, souligne l'importance pour les trois membres de s'approprier cette première proposition du futur DOO, de réagir dessus afin d'être en mesure de la stabiliser pour continuer à avancer sur la déclinaison de nos objectifs, sans remise en cause ultérieure..

FICHES DE RESTITUTION ETUDE CENTRALITES A'URBA

M. François Vendittozzi, Vice-Président, explique que dans le cadre de l'étude centralités réalisée par l'A'Urba, Agence d'urbanisme e Bordeaux, et suite au travail terrain et aux réunions de début juin, l'agence a travaillé sur des fiches de restitution pour chacun des sites explorés.

Pour rappel, les sites concernés sont :

- Gare de Marans
- Zone commerciale de l'Aunis à Ferrières
- Bords de la Gères à St-Pierre la Noue
- abords de la mairie au Thou
- abords de la place Jean Moulin (fête foraine) à Châtelailon-Plage

M. Vendittozzi informe que les fiches ont été déposées sur table et qu'un envoi par mail sera fait à l'issue du Comité syndical.

Il explique que ces fiches présentent une description du site et de ses enjeux ainsi que des trajectoires possibles d'évolutions des centralités explorées. Qu'il s'agit de documents provisoires pouvant susciter des réactions, remarques voire des attentes.

Il ajoute que pour compléter ce travail, un atelier de restitution avec l'ensemble des acteurs impliqués sera organisé à la rentrée.

Marché concerné : ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE LA ROCHELLE AUNIS – LOT 2 : REALISATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Marché formalisé : 2018-ETU-SCP-0013

Date de la notification : 29/05/2018

Durée du contrat : 60 mois

Montant initial du marché :

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 155 260,00 €

- Montant TTC : 186 312,00 €

Modifications introduites par le projet d'avenant : augmentation du prix global forfaitaire

Montant de l'augmentation du marché :

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 42 000,00 €

- Montant TTC : 50 400,00 €

Montant modifié du marché :

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 197 260,00 €

- Montant TTC : 236 712,00 €

Les explications suivantes sont données par M. Jean-Pierre SERVANT, Vice-Président du Syndicat mixte et Président de la commission d'appel d'offres par délégation de fonction du Président :

Le projet d'avenant a pour objet de permettre la continuité des prestations d'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis, liées au lot 2 du marché formalisé 2018-ETU-SCP-0013. Le choix de la maîtrise d'ouvrage de recourir à plusieurs prestataires, via 4 lots, dans le cadre de l'élaboration de ce document cadre, entraîne des nécessités d'ajustements et de coordination entre les différents lots engendrant des impacts en termes de charge de travail pour certains prestataires.

La démarche prospective conduite sur les années 2018-2019, ayant abouti à l'élaboration d'un Livre blanc du futur SCoT, qui n'était pas prévue dans le lot concerné, va induire une surcharge significative pour le titulaire.

De manière identique, le recollement des données de diagnostics remontées par les territoires dans le cadre de l'élaboration de leurs PLUi respectifs s'avère plus complexe (difficultés de croiser les méthodes retenues par les territoires, décalages dans le temps des phases d'élaboration...) induisant une surcharge au regard des prestations initiales.

Par ailleurs, la crise sanitaire, à laquelle s'est ajouté le report de quelques mois du scrutin des élections municipales, et par voie de conséquence des instances de gouvernance du Syndicat mixte, n'ont pas permis une avancée du projet dans le cadre financier initial proposé.

Afin de tenir compte de ces charges de travail supplémentaires, le projet d'avenant propose une augmentation du prix global forfaitaire du contrat initial de 42 000 € HT.

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

M. Servant informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie à 14 heures le 13 juillet en amont du Comité syndical, a donné un avis favorable à ce projet d'avenant.

Ces explication entendues, après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des membres présents,

- **A APPROUVÉ ET VALIDÉ l'avenant n°1** au marché d'élaboration du SCoT La Rochelle Aunis- Lot 2 réalisation du SCoT, tel que présenté ci-dessus,
- **A DÉCIDÉ d'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **A AUTORISÉ le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1** au marché d'élaboration du SCoT La Rochelle Aunis - Lot 2 réalisation du SCoT.

Marché concerné :

ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DES CENTRALITES DU TERRITOIRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE LA ROCHELLE AUNIS

Marché non formalisé : 2020.SMLRA.SCOT.002

Date de la notification : 04/08/2020

Durée du contrat : 12 mois

Montant du marché :

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 38 850,00 €

- Montant TTC : 46 620,00 €

Modifications introduites par le présent avenant : modification de délai

Durée du contrat initiale :

Date de début initiale : 04/08/2020

Date de fin initiale : 04/08/2021

Durée du contrat avant modification : 12 mois

Date de fin avant modification : 04/08/2021

Durée du contrat après modification : 17 mois

Nouvelle date de fin : 04/01/2022

Les explications suivantes sont données par M. Jean-Pierre SERVANT, Vice-Président du Syndicat mixte et Président de la commission d'appel d'offres par délégation de fonction du Président :

Le projet d'avenant a pour objet de prolonger le contrat pour une durée de 5 mois soit jusqu'au 4 janvier 2022. Cette prolongation de délai est due au retard de la mission lié à la crise sanitaire, à laquelle s'est ajouté le report de quelques mois du scrutin des élections municipales, et par voie de conséquence des instances de gouvernance du Syndicat mixte. Ainsi, plusieurs actions n'ont pu être menées dans les temps et d'autres actions n'ont pu être validées par le maître d'ouvrage.

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

M. Servant informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie à 14 heures le 13 juillet en amont du Comité syndical, a donné un avis favorable à ce projet d'avenant.

Vu la délibération du Comité Syndical N°2020-13 du 16 septembre 2020 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés non formalisés ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1 à intervenir et tous les documents nécessaires.

POINT D'INFORMATION SUR LA CDAC DU 2 JUILLET 2021 : CUISINELLA A ANGOULINS

M. Jean Gorioux, Vice-Président et remplaçant titulaire du Président en CDAC, informe le Comité syndical que le projet de création d'un magasin à l'enseigne CUISINELLA, d'une surface de vente de 408 m² dans la ZAC des Fourneaux à Angoulins-sur-Mer, **a reçu un avis défavorable de la CDAC du 2 juillet** (2 abstentions, 2 pour et 3 contre).

Il ajoute que la commission urbanisme commercial du Syndicat avait donné un avis favorable sous réserve d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par le projet.

Enfin, il explique que le porteur de projet a signifié son intention de déposer un recours en CNAC contre la décision rendue par la CDAC du 02 juillet. La CNAC n'a finalement pas été saisie par le porteur de projet.

Une note de présentation de chaque projet a été transmise avec la convocation à la séance du Comité syndical.

Avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne :

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 le 22 octobre 2020. Ce dernier est soumis pour avis du 1er mars au 1er juillet auprès des collectivités en vue d'une approbation par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne en début d'année 2022.

Les élus du bureau ont donné un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027.

Avis sur le projet de PGRI Loire Bretagne :

Le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du Bassin Loire-Bretagne est soumis à l'avis des collectivités, avant approbation (mars 2022).

Les élus du bureau ont donné un avis favorable au projet de PGRI 2022-2027.

Avis sur le document stratégique de la façade Sud-Atlantique :

Jusqu'au 20 août, les instances des collectivités sont invitées à s'exprimer sur le volet opérationnel des documents stratégiques des 4 façades maritimes en métropole, Manche Est-Mer du Nord, Nord Atlantique-Manche Ouest, Sud-Atlantique et Méditerranée. Les documents finaux stratégiques des 4 façades seront adoptés par les préfets en mars 2022.

Les élus du bureau ont donné un avis favorable au projet de document stratégique de la façade Sud-Atlantique.

Avis sur le projet de modification n°1 du PLUi de l'Île de Ré

Le PLU intercommunal de l'Île-de-Ré a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Une première modification du PLUi est engagée afin de rectifier des erreurs matérielles et imprécisions réglementaires (corrections, améliorations rédactionnelles du règlement) et de prendre en considération les demandes de modifications formulées par le Préfet de la Charente-Maritime (courrier du 17 février 2020) dans l'exercice de son contrôle de légalité sur le PLUi approuvé (zonage, compléments réglementaires).

Les élus du bureau ont donné un avis favorable au projet de modification n°1 du PLUi de l'Île de Ré.

M. le Président remercie les élus pour leur participation et souhaite de bonnes vacances à tous.
Il lève la séance à 15h40.